

NATIONS UNIES

Assemblée  générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

PREMIERE COMMISSION

10e séance

tenu le

mardi 20 octobre 1992

à 10 heures

New York

UN LIBRARY

NOV 21 1992

UN/SA COLLECTION

PROCES-VERBAL DE LA 10e SEANCE

Président : M. ELARABY (Egypte)

puis : M. SUH (République de Corée)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,

dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE

A/C.1/47/PV.10

19 novembre 1992

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINTS 49 A 65; 68 ET 142; ET 67 ET 69 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)
DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT ET A LA
SECURITE INTERNATIONALE

M. MOUSHAITI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Permettez-moi d'emblée de vous adresser, Monsieur le Président, les sincères félicitations de ma délégation à l'occasion de votre élection à la présidence de cette importante Commission, qui examine les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale. Votre compétence, vos qualités de diplomate et votre vaste expérience en ce qui concerne les questions à l'examen sont notre meilleure garantie de succès.

Je voudrais féliciter également les membres du Bureau. Dans ce contexte, ma délégation ne peut manquer de rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur de Pologne, M. Mroziewicz, pour la façon remarquable et compétente dont il a dirigé les travaux de la Première Commission au cours de la dernière session de l'Assemblée générale.

Ma délégation ne peut manquer non plus de saisir cette occasion pour vous présenter ses condoléances et exprimer ses sentiments de solidarité et de sympathie au peuple frère de l'Egypte à la suite du tremblement de terre désastreux qui a frappé votre pays. Nous prions Dieu pour qu'Il atténue les tristes conséquences de cette tragédie pour le peuple égyptien frère. Nous exprimons les mêmes sentiments vis-à-vis de l'Algérie, l'Iran, la Colombie et le Japon.

Notre monde passe par des changements et des transformations successifs survenant dans les relations internationales. Les quelques dernières années ont été témoin de grands événements, qui ont posé et continuent de poser de nouveaux défis à la communauté internationale de même qu'ils offrent de nouvelles chances s'ils sont bien mis à profit. Comme vous l'avez dit vous-même dans votre déclaration liminaire, ces changements sont à la fois une source d'optimisme et une cause de préoccupation. Nous partageons votre optimisme comme votre préoccupation.

Alors que ma délégation se félicite de toute évolution positive dans les relations internationales et de la fin de l'affrontement entre l'Est et l'Ouest, de même que de la tendance à recourir au dialogue, à la négociation, à la coopération et à la réduction des tensions entre les différents Etats en

M. Moushaiti (Jamahiriya arabe libyenne)

tant que moyen de règlement de tous les différends, conformément au nouveau climat qui apparaît dans les relations internationales, elle encourage de même la moindre lueur d'espoir en ce qui concerne le renforcement de la sécurité internationale, ainsi que le désarmement général et complet en fonction du danger que présente chaque type d'arme, soit, en priorité, les armes de destruction massive, à commencer par les armes nucléaires, ensuite les armes chimiques et bactériologiques, et, pour finir, les armes classiques jugées particulièrement nuisibles et destructrices.

Tous ces événements encourageants sont autant de pas dans la bonne direction qui, nous l'espérons, nous amèneront à renoncer complètement au raisonnement stratégique actuel fondé sur les armements nucléaires et la supériorité militaire. Il faut espérer que cette orientation débarrassera le monde de toutes les armes de destruction massive, ce qui contribuerait véritablement à réaliser la sécurité internationale, d'autant que chacun reconnaît maintenant que la sécurité par l'armement n'est qu'une illusion dangereuse. La puissance militaire affaiblit la sécurité plus qu'elle ne la renforce.

Je n'ai pas à souligner que les objectifs politiques ne sauraient être atteints par des moyens militaires. La logique et la raison exigent une sécurité globale pour tous, qui ne peut être réalisée que par un désarmement nucléaire complet, l'élimination de toutes les armes de destruction massive et la réduction équilibrée des armes classiques au double plan régional et mondial, jusqu'au niveau minimum requis pour le maintien de la sécurité. Parallèlement, on devrait réorienter les vastes ressources actuellement gaspillées en armements vers des projets de développement humain et économique, afin d'éliminer les facteurs qui menacent véritablement la stabilité et la sécurité internationales tels que la pauvreté, la faim, la maladie, l'explosion démographique, la dégradation de l'environnement, la pénurie d'eau potable, la sécheresse et la désertification, etc. et les conflits ethniques et religieux ainsi que d'autres questions régionales.

L'Organisation des Nations Unies a un rôle unique à jouer et assume une responsabilité considérable en ce qui concerne toutes les questions de désarmement et de sécurité internationale. En conséquence, tous les Etats,

M. Moushaiti (Jamahiriya arabe libyenne)

grands et petits, ont le droit et le devoir de prendre part sur un pied d'égalité aux efforts multilatéraux visant le désarmement si nous voulons impartir à une telle action un caractère d'universalité et d'engagement.

Voilà pourquoi ma délégation s'associe aux délégations qui ont déjà lancé un appel pour élargir la composition de la Conférence du désarmement, en sa qualité d'instance multilatérale unique qui traite de la question du désarmement. Les questions de désarmement préoccupent tous les Etats. A cet égard, nous soulignons que des pourparlers bilatéraux devraient compléter les pourparlers multilatéraux.

M. Moushaiti (Jamahiriya arabe libyenne)

Il est certes regrettable que certains des Etats dotés d'armes nucléaires ne se soient pas engagés véritablement en ce qui concerne le désarmement nucléaire général et complet dans les délais spécifiquement fixés, conformément à l'article VI du Traité de non-prolifération, et n'aient pas jugé utile de s'engager à fournir des garanties de sécurité concrète ni l'assistance technique nécessaire à tous les Etats non dotés d'armes nucléaires.

Nous espérons donc vivement que les Etats nucléaires comprendront qu'il est absurde de poursuivre la mise au point et le stockage des armes nucléaires et qu'ils doivent mettre un terme à la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Bien que ma délégation se félicite de l'accord sur les armes chimiques réalisé à la Conférence du désarmement, malgré ses lacunes, dont certaines ont été soulignées par les orateurs qui m'ont précédé, nous aurions aimé voir les pays développés faire preuve du même zèle dans le domaine des armes nucléaires, car ces dernières sont beaucoup plus mortelles et constituent un danger et une menace plus grands pour la paix et la sécurité internationales que toute autre catégorie d'armes.

Il est extrêmement important, à nos yeux, que nous traitions des questions du désarmement de manière globale et complète afin d'éviter tout déséquilibre, inégalité, discrimination et l'élargissement du fossé entre le Nord et le Sud. Les questions de prolifération notamment doivent être traitées par la voie de la négociation multilatérale afin d'élaborer des conventions de désarmement de caractère universel, global et non discriminatoire. Nous craignons que les contraintes de plus en plus rigoureuses imposées par les pays développés aux mécanismes de contrôle de l'exportation, sous couvert de mesures de non-prolifération, n'aboutissent qu'à entraver l'évolution économique et sociale des pays en développement. Nous souhaitons que chacun en ce monde puisse bénéficier des fruits de la recherche technique et scientifique de pointe dans le domaine nucléaire, afin de les utiliser à des fins pacifiques et aux programmes de développement tels que la désalinisation de l'eau, la protection de l'environnement, l'éradication de maladies, l'exploration et l'exploitation des ressources dans l'intérêt de tous les peuples, sans discrimination, restriction ou coercition.

M. Moushaiti (Jamahiriya arabe libyenne)

Dans le domaine des armes conventionnelles et autres armes, ma délégation souligne à nouveau la nécessité d'examiner cette question dans un cadre général en vue de parvenir à la réduction du stockage et de la production de ces armes en tenant compte des besoins légitimes de sécurité de chaque Etat. Comme je viens de le dire, cette question devrait être traitée dans un cadre global regroupant fournisseurs et utilisateurs au lieu de favoriser un certain groupe d'Etats et prendre en considération les motivations sous-jacentes de la course aux armements.

A cet égard, nous voudrions souligner une fois de plus la nécessité d'apporter des solutions équitables aux problèmes régionaux afin de créer les conditions requises pour permettre aux pays de consacrer leurs ressources au développement plutôt qu'à l'acquisition d'armes.

Mon pays est situé dans une région qui fut le berceau des civilisations les plus reculées, au bord de la mer Méditerranée qui relie tous les continents de l'ancien monde : l'Europe, l'Afrique et l'Asie. Il continue d'être, tout comme par le passé, le carrefour qui relie entre elles la majorité des routes du commerce mondial. La Libye, en tant que petit pays en développement, se réjouit de chaque mesure prise en direction du désarmement, de la consolidation de la sécurité et de la coopération et des échanges bénéfiques entre les pays du monde entier.

Nous avons proposé différentes initiatives dans ce sens. Je citerai, à titre d'exemple, la demande de convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen des questions qui préoccupent tous les membres de la communauté internationale, entre autres celles ayant trait aux armes stratégiques et aux armes de destruction massive, comme souligné dans le document A/46/840 en date du 9 janvier 1992. Cette initiative découlait de notre désir de renforcer la sécurité internationale et de transformer la Méditerranée en une zone de sécurité, de coopération et de paix.

Nous avons participé avec enthousiasme et conviction à la création de l'Union du Maghreb arabe que l'on considère être une contribution importante à la consolidation de la paix, de la stabilité et de la coopération dans la région.

M. Moushaiti (Jamahiriya arabe libyenne)

Nous avons également apporté une contribution efficace aux réunions du forum Cinq plus Cinq des pays de la Méditerranée occidentale, afin de renforcer la coopération et la confiance au niveau régional. A cet égard, nous avons coopéré sans réserve avec tous nos voisins.

En raison du lien étroit existant entre la sécurité et la coopération dans le Bassin méditerranéen, la sécurité et la coopération en Europe et la sécurité internationale, mon pays a maintes fois demandé que la Méditerranée soit transformée en un "lac de sécurité, de paix et de coopération", et soit libérée de toutes bases et flottes étrangères dont la présence constitue une menace à la paix et à la sécurité non seulement dans la région, mais dans le monde entier.

Comme l'a déclaré, à la quarante-septième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire du Comité du peuple pour les affaires étrangères et la coopération internationale :

"... mon pays voudrait souligner que les conclusions figurant dans la Déclaration finale du Dixième sommet des pays du Mouvement des non-alignés qui s'est tenue à Djakarta demandaient l'appui des efforts visant à transformer la Méditerranée en zone de paix, de sécurité et de coopération sur la base des principes d'égalité et de souveraineté des Etats, de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres et de non-recours à la menace ou à l'emploi de la force." (A/47/PV.25 , p. 15)

Ma délégation, en tant que partie au Traité de non-prolifération, à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes bactériologiques et sur leur destruction, ainsi qu'au Protocole de Genève, appuie tous les efforts destinés à mettre fin à la course aux armes nucléaires et à l'élimination de toutes les armes de ce type. C'est pourquoi mon pays se félicite de l'accord conclu récemment entre les Etats-Unis et la Fédération de Russie en vue de réduire les armes nucléaires des deux parties. Nous nous félicitons également de l'adhésion de la France et de la Chine au Traité de non-prolifération.

Dans le but d'élargir les initiatives dans cette direction, ma délégation appuie la création de zones exemptes d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive, l'Afrique et le Moyen-Orient, entre autres. En outre, nous appuyons la proposition de l'Egypte visant à faire du Moyen-Orient une

M. Moushaiti (Jamahiriya arabe libyenne)

région exempte d'armes de destruction massive, bien que nous sachions que cet objectif est en butte à des difficultés incessantes du fait qu'Israël continue à mettre au point, à acquérir, à stocker des armes de destruction massive et à procéder à des essais dans ce domaine, sans compter qu'il fait la sourde oreille aux appels internationaux pour qu'il soumette ses installations nucléaires au régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité.

M. Moushaiti (Jamahiriya arabe libyenne)

Etant donné le caractère spécial et distinct du Moyen-Orient, une région lourde de menaces et de tensions, il est nécessaire de s'attaquer à ses problèmes d'une manière rapide et décisive et, surtout, de veiller à ce que les armes de destruction massive n'y soient pas introduites.

Il est bien connu que la sécurité de tous les pays est interdépendante et interreliée et que, par conséquent, elle doit être traitée comme une totalité interdépendante si nous voulons parvenir à un équilibre adéquat et garantir une sécurité égale pour tous, aux plans régional et international, sans discrimination ni sélectivité.

Compte tenu de la nature névralgique de la situation au Moyen-Orient, un accord comme la Convention sur les armes chimiques ne peut être considéré indépendamment des efforts déployés en faveur de l'élimination des autres armes de destruction massive et, en particulier, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et du régime international de garanties. En ce qui concerne les régimes de vérification et les dispositions relatives aux garanties internationales concrètes, le Secrétaire général a signalé dans son "Etude de mesures efficaces et vérifiables susceptibles de favoriser la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient" que :

"Les capacités nucléaires sont liées aux armes chimiques, les armes chimiques aux armes classiques, qui elles-mêmes ont un lien avec les conflits politiques ... Il faut cependant travailler en même temps sur tous les éléments distincts du problème car il ne sera pas possible de régler l'un quelconque de ces éléments si l'on n'est pas sûr de progresser aussi en ce qui concerne les autres." (A/45/435, par. 151)

Ma délégation affirme de nouveau que le monde ne connaîtra pas la paix et la sécurité auxquelles nous aspirons tous si les essais nucléaires ne sont pas interrompus et totalement interdits, à titre de première étape essentielle vers le désarmement, et si les énormes sommes actuellement consacrées à ces essais ne sont pas réaffectées au développement afin de créer la prospérité et la richesse pour tous, surtout maintenant que nous nous sommes rendu compte que la sécurité ne peut être obtenue au moyen de la dissuasion nucléaire ou militaire.

M. Moushaiti (Jamahiriya arabe libyenne)

Ma délégation prie donc instamment tous les membres de la communauté internationale d'appuyer le rétablissement, le plus tôt possible, par la Conférence du désarmement de son comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires et de le doter d'un mandat clair pour lui permettre d'élaborer un projet de convention pour une interdiction globale de l'utilisation, de la fabrication et de l'accumulation d'armes nucléaires.

Nous espérons que se manifesterà la volonté politique nécessaire à l'atteinte de cet objectif afin que notre monde puisse effectivement devenir plus sûr et plus stable. L'atteinte de cet objectif pourrait constituer la première étape menant à un régime de sécurité collective et à un nouvel ordre mondial qui serait plus juste, stable, sûr et pacifique, exempt d'injustice, d'inégalité sociale, de répression politique et de coercition économique. Cet ordre mondial serait celui en vertu duquel tous les peuples pourraient, de manière égale, récolter les fruits du désarmement et les dividendes de la paix et d'une coopération constructive et fructueuse. C'est ainsi que tous pourraient vivre dans la tranquillité, la prospérité et l'harmonie.

M. ADALA (Kenya) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, de me joindre aux orateurs précédents pour vous exprimer, Monsieur le Président, nos chaleureuses félicitations pour votre élection au poste de Président de la Première Commission. Je suis particulièrement heureux de vous voir, vous le représentant de la République arabe d'Egypte, pays avec lequel le Kenya partage nombre d'expériences historiques et entretient des liens fructueux issus de relations fraternelles et amicales, assumer les fonctions importantes de président de notre commission. En félicitant les membres du Bureau et vous-même, je désire saisir cette occasion pour vous assurer de la pleine coopération et de l'appui total de la délégation kényenne.

Nous sommes encouragés par les récents événements importants qui ont eu lieu dans le domaine du désarmement. Des mesures positives ont été prises à Genève grâce à l'élaboration réussie du projet de convention sur les armes chimiques. La France et la Chine ont finalement adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le Gouvernement des Etats-Unis a annoncé un moratoire d'un an sur les essais nucléaires. Nous sommes

M. Adala (Kenya)

convaincus que ces tendances encourageantes se maintiendront et aboutiront à de nouveaux progrès importants dans les efforts de désarmement nucléaire et, en fin de compte, à un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Bien que nous nous félicitons d'un moratoire temporaire, nous demeurons toujours d'avis qu'une interdiction complète des essais nucléaires est l'instrument le plus viable et le plus approprié pour mettre en oeuvre des politiques pratiques de contrôle des armements visant à la prévention d'une nouvelle escalade dans la course qualitative aux armements. Afin de renforcer la crédibilité du TNP, les puissances nucléaires devraient montrer un attachement équivalent aux principaux objectifs du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires,

"l'élaboration le plus rapidement possible d'un accord sur un désarmement complet et général"

et

"l'interruption permanente de tous les essais explosifs d'armes nucléaires."

Pendant des décennies, les Etats africains ont constamment proclamé leur attachement à la cause de la dénucléarisation du continent, ainsi que l'énonce la Déclaration du Caire de 1964 de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). L'adhésion de l'Afrique du Sud à un accord de garanties intégrales avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est réellement un événement heureux, qui fraie la voie aux Etats africains pour qu'eux-mêmes examinent d'urgence les modalités et les éléments d'élaboration et d'application d'une convention ou d'un traité sur la dénucléarisation de l'Afrique et de ses îles environnantes.

Dans le même ordre d'idées, le Kenya appuie pleinement le projet de résolution parrainé par le Groupe des Etats d'Afrique au sujet du déversement des déchets radioactifs, qui entraîne de graves conséquences en matière de sécurité régionale et internationale. Le déversement de déchets nucléaires, industriels ou radiologiques quelconques sur le territoire de tout pays en développement, quelle qu'en soit la raison, est inacceptable, et nous aussi appelons la communauté internationale à condamner les entreprises ou les Etats qui ont, comme l'indiquent des rapports récents, commencé à déverser de tels déchets dangereux dans la Somalie voisine.

M. Adala (Kenya)

En sa qualité de pays en développement, le Kenya n'a pas de plans militaires et ne nourrit pas d'ambitions géopolitiques allant au-delà de la défense de son intégrité territoriale. Faisant partie d'un monde de plus en plus interdépendant, nous pensons qu'il est extrêmement important de nouer et d'entretenir de bonnes relations avec tous les pays, facteur vital pour renverser les barrières de méfiance qui ne peuvent que susciter des malentendus et des conflits. Voilà pourquoi le processus d'instauration de la confiance et de la sécurité actuellement en cours dans d'autres régions du monde représente une leçon précieuse pour nous qui vivons en Afrique. Le Kenya souhaiterait voir renforcer le Bureau des affaires de désarmement et demande, par conséquent, à l'Assemblée générale de s'attacher davantage à promouvoir des mesures propres à instaurer la confiance, moyen important de réduire la méfiance, de prévenir les guerres et de contribuer à la limitation de l'acquisition d'armes en Afrique, ce qui nous permettrait de consacrer nos maigres ressources aux programmes économiques et sociaux nationaux.

En juillet 1990, à Addis-Abeba, les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de l'Autorité intergouvernementale sur la sécheresse et le développement ont fait une déclaration sur la paix, la stabilité et le développement. Le propos de cette déclaration, qui traduit un engagement pris au plus haut niveau par les Etats de cette sous-région importante et vulnérable de lancer un vaste processus d'instauration de la confiance, était d'empêcher une course aux armements dans la région, favorisant par là le non-recours à la force et garantissant la paix et le développement, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine. La situation tragique qui règne actuellement dans la Corne de l'Afrique, notamment en Somalie, et l'afflux de milliers de réfugiés au Kenya a compliqué la situation de cette région dans des proportions dramatiques et nuit aux efforts des chefs d'Etat pour atteindre leur noble objectif.

Le Kenya estime que le meilleur moyen de parvenir au désarmement et à la paix consiste à prendre en temps utile des mesures concrètes en vue d'instaurer la paix et la confiance et de rendre inutiles la mise au point, la production et l'acquisition d'armes, plutôt que d'attendre que les Etats Membres soient arrivés à un niveau élevé d'armement pour entamer les

M. Adala (Kenya)

négociations de désarmement. Par conséquent, nous soulignons combien il importe d'appuyer les efforts déployés à tous les niveaux, surtout régional, sous-régional et national, pour éviter les risques d'une course aux armements et pour prévenir le déclenchement d'hostilités armées. La condition préalable fondamentale pour la réduction des dépenses militaires et des achats d'armes consistera en un changement du climat politique marqué par la réduction des tensions locales et le règlement pacifique des différends, de même que par la mise au point de mesures d'instauration de la confiance au niveaux régional et sous-régional.

Le Kenya continuera d'attacher une importance particulière à la création d'une zone de paix. Nous trouvons encourageants les progrès déjà réalisés par le Comité spécial en déclarant l'océan Indien zone de paix. Puisque la création de zones de paix dans diverses parties du monde est un facteur et un ingrédient indispensable d'un processus plus large de désarmement complet, et puisqu'actuellement la politique mondiale est unipolaire, nous espérons sincèrement que la communauté internationale tout entière appuiera sans réserve l'idée de convoquer bientôt une conférence à Colombo, avec la participation des membres permanents du Conseil de sécurité et de tous les principaux utilisateurs de l'océan Indien.

M. KHERBI (Algérie) : Les mots arrivent difficilement à exprimer tout ce que nous avons ressenti et ressentons encore à la suite du malheur qui a frappé le peuple frère d'Egypte, avec le tremblement de terre du Caire. Au nom du Gouvernement et du peuple algériens, je voudrais exprimer, en cette circonstance douloureuse, nos condoléances les plus sincères et témoigner au Gouvernement et au peuple égyptiens notre sympathie émue et notre entière solidarité.

C'est un motif de fierté et de grande satisfaction pour la délégation algérienne que de vous voir, Monsieur le Président, diriger les travaux de la Première Commission qui, nous en sommes convaincus, seront couronnés de succès grâce à votre grande compétence, à votre longue expérience, ainsi qu'à votre engagement au service de l'Egypte et de la communauté internationale. Je saisis donc cette occasion pour vous exprimer, à vous et aux autres membres du Bureau, les félicitations les plus chaleureuses de la délégation algérienne et vous assurer également de notre entière disponibilité et de notre pleine coopération pour le succès de nos travaux.

M. Kherbi (Algérie)

Un regard sur les événements qui sont intervenus depuis notre dernière session nous permet d'établir un constat positif en matière de désarmement. Ainsi, des progrès notables ont été réalisés dans ce domaine par l'action conjuguée des deux principales puissances nucléaires, engagées hier dans une course effrénée vers l'acquisition d'arsenaux de plus en plus meurtriers, transformées aujourd'hui, grâce à la fin de la guerre froide, en partenaires dans un processus de désarmement dont nous appuyons les objectifs et que nous souhaitons voir étendu à tous les types d'armements. Des réductions touchant aux arsenaux nucléaires des deux principales puissances ont été en effet convenues et méritent d'être encouragées et saluées. Il en est de même pour ce qui est de la limitation de la production de nouveaux systèmes d'armes, laquelle, si elle s'accompagne de la même volonté chez les autres Etats à capacité nucléaire, peut constituer un pas encourageant qui sera apprécié à sa juste valeur. En plus de ces efforts déployés au plan bilatéral, il est réconfortant de voir que l'approche multilatérale en matière de désarmement a pu s'imposer comme complémentaire à l'oeuvre bilatérale.

On songe, dans ce contexte, à un enrichissement de l'arsenal juridique contraignant en matière de désarmement avec la conclusion des négociations à la Conférence du désarmement, du projet de Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques, ainsi que de leur destruction. La délégation algérienne ne peut que se réjouir du succès de toutes ces initiatives de désarmement, que nous saluons même si nous sommes conscients que les dangers réels que représente la menace nucléaire ne sont pas tout à fait écartés.

M. Kherbi (Algérie)

Sans rien enlever aux mérites des mesures déjà initiées ou mises en oeuvre, nous pensons que d'autres efforts sont nécessaires pour permettre l'émergence d'une nouvelle approche en matière de désarmement qui se traduirait d'une part par la renonciation aux doctrines stratégiques fondées sur la dissuasion nucléaire et d'autre part par l'adoption de mesures significatives de désarmement nucléaire, qui demeure indiscutablement la priorité absolue dans la réalisation de l'objectif du désarmement général et complet que s'était déjà fixé la communauté internationale lors de la session spéciale sur le désarmement.

La nouvelle situation dans le monde née de la fin de la guerre froide nous dicte d'oeuvrer plus que jamais pour faire prévaloir la logique du dialogue et de la coopération sur celle de la confrontation. Ainsi, importe-t-il de rompre définitivement avec l'ordre édifié sur la suprématie militaire et la course à la supériorité technologique et numérique en matière d'armements.

De l'avis de la délégation algérienne, les questions du désarmement doivent enfin retrouver aujourd'hui la plénitude de leur importance prioritaire au sein du cadre multilatéral de négociations, et ne plus faire l'objet d'un examen théorique ou parcellaire des aspects périphériques du problème.

Le désarmement général et complet étant désormais une exigence pressante, il doit de ce fait être appréhendé en ses termes originels, à savoir qu'il n'existe pas d'alternative à la réalisation du désarmement nucléaire authentique, seul en mesure de libérer l'humanité de la menace apocalyptique, de garantir la sécurité de tous, et de consacrer l'énergie nucléaire comme le moyen d'assurer le développement économique et social par son utilisation à des fins exclusivement pacifiques. Pour cela les approches bilatérales et multilatérales devraient se compléter et se confondre dans un souci d'efficacité et de nécessité dans la mesure où non seulement les responsabilités, mais aussi et surtout les risques sont partagés.

D'autres engagements doivent être pris pour réduire la menace qui pèse sur la paix et la sécurité internationales. Ces engagements doivent se concrétiser par le lancement de négociations multilatérales pour l'élimination de toutes les armes nucléaires. Il est impératif, si l'on veut atteindre cet objectif, que des mesures concrètes soient dès à présent prises pour aboutir à

M. Kherbi (Algérie)

une cessation de tous les essais nucléaires qui sont au coeur de la problématique. Des engagements dans ce domaine peuvent favoriser l'élargissement du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires en un instrument prohibant totalement cette activité en toutes circonstances et en tous lieux. Pour sa part, l'Algérie appuie sans réserves les efforts de la Conférence d'amendement du Traité d'interdiction partielle visant à aboutir à la conclusion d'un instrument bannissant tous les essais nucléaires.

Nous pensons aussi que cette importante mesure gagnerait à être accompagnée par une volonté non équivoque de la part des Etats possédant la technologie militaire avancée de ne pas procéder à la mise au point ou à la fabrication de nouveaux systèmes d'armes et de vecteurs pouvant s'avérer encore plus dangereux pour l'humanité, ni à un éventuel déploiement dans les espaces jusqu'ici exempts de toute arme de destruction massive. Cela nous paraît être un des moyens possibles et réalisables pour enrayer réellement la prolifération de toutes les catégories d'armes, en commençant par les plus meurtrières.

Dans un monde qui s'emploie à réaliser une mutation qualitative des rapports internationaux, alors que les avancées scientifiques et technologiques renforcent sans cesse le pouvoir de l'homme sur la nature, l'atome doit désormais devenir un vecteur de bien-être, et aucune entrave ne devrait être mise à la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans des dimensions correspondant aux besoins de l'humanité dans son ensemble. Dans cette perspective, le renforcement de l'efficacité et de l'efficacités du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique à travers des mesures appropriées recueillant le consensus de la communauté internationale gagnerait à être conçu et conduit comme un facteur d'instauration de la confiance entre les Etats et de stimulation des transferts de technologies nécessaires à l'essor scientifique, économique et social des pays en développement. La qualité et le niveau des relations que l'Algérie a développées ces dernières années avec l'Agence internationale de l'énergie atomique tant dans le domaine de l'application des garanties à ses deux réacteurs de recherche et de production de radio-isotopes que dans celui de l'assistance et de la coopération techniques, illustrent bien le fort engagement de mon pays envers les objectifs de l'Agence comme à l'égard des

M. Kherbi (Algérie)

utilisations exclusivement pacifiques de l'énergie nucléaire. C'est ce même engagement qui a valu à l'Algérie d'être portée à la présidence du Conseil des Gouverneurs de l'Agence pour 1992 et 1993.

En matière de désarmement, l'Algérie souscrit pleinement à l'option fondamentale de la sécurité au profit de tous les Etats dont la promotion passe nécessairement par la réalisation du désarmement nucléaire d'abord, l'élimination des autres armes de destruction massive ensuite, et enfin par la réduction progressive et équilibrée des armements conventionnels tant au niveau mondial qu'au niveau régional. Ainsi appréhendées, les mesures de désarmement ne peuvent que contribuer à l'apaisement des tensions entre les Etats, mais elle ne sauraient être un substitut au règlement des problèmes qui ne peut être réalisé que par la recherche de solutions politiques durables. Le désarmement n'étant qu'un des éléments constitutifs de la sécurité, il est fondamental que l'on s'attaque d'abord et avant tout à l'assainissement préalable du climat politique et des situations conflictuelles. Il est clair qu'en l'absence de volonté politique réelle et d'objectifs préalablement identifiés, aucune mesure de désarmement ne peut réaliser le but ultime qui en est attendu, à savoir garantir la paix mondiale et assurer une sécurité égale pour tous.

M. Kherbi (Algérie)

Etant au carrefour de l'Afrique et du Moyen-Orient, l'Algérie s'est engagée depuis longtemps à oeuvrer pour que ces deux zones soient exemptes de toutes les armes de destruction massive. Toutefois, à la lumière des développements récents intervenus dans ces deux régions, si des signes laissent entrevoir la réalisation de cette possibilité au niveau de l'Afrique, tout concourt malheureusement à confirmer que pour le Moyen-Orient une telle perspective demeure éloignée malgré l'engagement sans équivoque de la communauté internationale à réaliser cet objectif, et ce du fait de l'obstination dans le refus d'Israël, le seul Etat de la région à disposer de capacités nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

L'Algérie s'honore d'être parmi les Etats membres de la Conférence du désarmement et d'avoir de ce fait pu participer activement aux longues négociations pour l'élaboration du projet de texte de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, qui nous est soumis à la présente session. Aussi salue-t-elle l'aboutissement des négociations sur le projet de convention sur les armes chimiques qu'elle considère comme une consécration de l'oeuvre multilatérale de désarmement.

Nous tenons à cet égard à rendre hommage à l'Ambassadeur von Wagner, de l'Allemagne, pour les efforts intenses qu'il n'a cessé de déployer à la tête du Comité spécial sur les armes chimiques, notamment durant la phase finale des négociations sur le texte du projet de convention.

Une fois adoptée, cette convention sera le premier instrument juridique multilatéral contraignant de désarmement authentique qui va éliminer effectivement toute une catégorie d'armes de destruction massive sous une vérification internationale efficace. Conçue comme étant globale de par sa portée, non discriminatoire dans son application, et enfin universelle dans son adhésion, la future convention revêt une signification particulière pour l'ensemble des pays.

Au mois de mai dernier, par la voix de son ministre des affaires étrangères, l'Algérie qui est partie au Protocole de Genève de 1925, a réitéré sa position traditionnelle en faveur de l'interdiction totale des armes chimiques et de leur emploi ainsi que pour leur élimination totale qui

M. Kherbi (Algérie)

constitue le meilleur moyen d'enrayer la menace que cette catégorie d'armes fait peser sur l'humanité. C'est ainsi que mon pays s'est toujours interdit volontairement de disposer de telles armes, d'en concevoir ou de chercher à en acquérir par quelque moyen que ce soit.

Si l'universalité de tout instrument de désarmement est un objectif qui doit être recherché par tous, il n'en demeure pas moins que pour être pleinement efficace et atteindre les résultats escomptés, toute démarche à cette fin doit s'accompagner de mesures concrètes permettant la réalisation de cet objectif par l'élimination des disparités entre les capacités de défense des Etats d'une même région.

C'est pourquoi nous estimons qu'il n'est ni juste au plan éthique ni souhaitable au plan politique que la réalisation de l'objectif d'universalité d'un tel accord qui, répétons-le encore est louable en soi, aboutisse à la perpétuation, voire à l'aggravation, des déséquilibres qualitatifs et quantitatifs entre les capacités des Etats. Cela est particulièrement vrai de la région du Moyen-Orient sur laquelle pèse la menace nucléaire israélienne.

Que des efforts soient menés dans cette optique, c'est-à-dire la recherche de l'universalité de la convention sur les armes chimiques, et que des mesures significatives soient prises pour mettre fin aux disparités et aux déséquilibres, cela ne fera que renforcer l'autorité de cet instrument juridique auquel nous souscrivons pour ce qu'il représente pour le renforcement de la sécurité de tous. S'il est légitime de souhaiter que tous les pays adhèrent à cet important instrument de désarmement, il nous paraît néanmoins aussi vital que des conditions préalables à son universalisation soient réunies, notamment l'équilibre dans les obligations des Etats.

Si le projet de convention sur les armes chimiques est à porter à l'actif des réalisations de la Conférence du désarmement, cela ne peut que nous réjouir de voir enfin réhabilité l'unique organe multilatéral de négociation en matière de désarmement. Mais cela devrait également, de l'avis de la délégation algérienne, susciter des préoccupations quant au devenir de cet important forum de négociation que la communauté internationale a institué à l'issue de la première session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. La finalisation de la convention sur les armes chimiques devrait

M. Kherbi (Algérie)

servir de stimulant à l'action de la Conférence du désarmement dont on attend qu'elle s'engage sans autre retard dans la négociation d'autres instruments dans l'entreprise universelle de désarmement, particulièrement dans le domaine nucléaire.

Hier encore il était aisé d'invoquer la pesanteur d'un environnement international bipolaire défavorable pour justifier toute absence de progrès des négociations au sein de la Conférence du désarmement. Aujourd'hui que l'on s'accorde précisément à estimer que cet environnement a évolué positivement, il faut espérer que la Conférence de Genève saura s'adapter à cette situation et sera réhabilitée dans son mandat originel pour qu'elle puisse enfin s'atteler aux tâches définies dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La dynamique qui caractérise aujourd'hui les négociations bilatérales devrait aider à favoriser un climat propice au sein de la Conférence du désarmement, afin de stimuler les efforts multilatéraux complémentaires indispensables.

M. Kherbi (Algérie)

Dans ce cadre, l'Algérie est entièrement disposée à apporter sa contribution à toute initiative allant dans ce sens, et voudrait assurer l'actuel Président de la Conférence, l'Ambassadeur Servais de Belgique, de toute sa coopération dans ses consultations sur l'ordre du jour et sur les mandats des comités spéciaux, ainsi que sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement.

En souscrivant l'an dernier à l'idée de mettre en place un système viable pour assurer la transparence dans les transferts des armements, la délégation algérienne était alors animée par le souci sous-tendu par une attitude de principe constante qui consiste à envisager toute initiative en matière de désarmement dans le contexte de la réalité de l'environnement géopolitique, et en fonction de ses exigences et de ses contraintes. Nous avons espéré qu'un traitement efficace de cette question engloberait toutes les catégories d'armes, y compris les armes de destruction massive ainsi que leurs vecteurs, et tiendrait compte de tous les autres aspects touchant aux transferts, qu'il s'agisse des capacités de production, des stocks constitués ou du transfert de technologie. Il est difficilement concevable de vouloir établir un mécanisme qui soit réellement fonctionnel et d'ignorer en même temps ses différentes composantes. C'est dire qu'aussi longtemps que ce système ne tiendrait pas compte de ces éléments fondamentaux, ni sa viabilité ni son universalité ne seraient valablement garanties. La délégation algérienne estime que c'est dans le sens du renforcement et de l'extension du régime de la transparence que devraient s'orienter et aboutir rapidement les efforts entrepris à Genève au sein de la Conférence du désarmement.

Si l'on s'accorde à reconnaître que la situation mondiale actuelle est affranchie de la structure bipolaire avec les risques de conflagration qu'elle véhiculait, l'on ne peut affirmer que notre monde est ainsi devenu un espace où règnent la paix, la sécurité et la justice au profit de tous. Les droits toujours ignorés du peuple palestinien, les difficultés et retards dans la mise en oeuvre du Plan de règlement de la question du Sahara occidental, les mesures unilatérales et illégales prises à l'égard de l'île d'Abou Moussa, sont autant de rappels à la vigilance et à la nécessité du respect des principes reconnus et assumés par la communauté internationale. Avec l'avènement d'une ère nouvelle dans les relations internationales, l'espoir

M. Kherbi (Algérie)

est peut-être permis de voir atteints les objectifs d'une paix globale et d'une sécurité également partagée par la mise en place de structures orientées vers l'instauration de la justice, et la consécration du droit à l'autodétermination et du droit au développement, de même que la promotion des droits de l'homme, et, enfin et surtout, la préservation et la défense de l'environnement.

C'est dans cette perspective que l'Organisation des Nations Unies a un rôle primordial à jouer. La contribution de l'ONU doit toucher tous les aspects connexes de la paix et de la sécurité internationales. Est-il besoin de dire qu'il serait illusoire de concevoir des mesures dans le cadre du système de sécurité collective prévu dans la Charte sans que l'on s'attelle résolument à la réduction des disparités flagrantes qui caractérisent les niveaux de développement entre les nations? Est-il besoin aussi de dire que ces disparités peuvent être source de tensions et, par là même, constituer une menace à la paix et à la sécurité internationales?

La paix et la sécurité étant indivisibles, le débat sur les voies et moyens de les garantir à tous dans le strict respect des principes de la Charte doit être ouvert à l'ensemble des Etats Membres. C'est pourquoi il est impératif que les relations internationales se démocratisent afin d'éviter que des conceptions étroites ne prévalent sur les intérêts du plus grand nombre, entraînant ainsi un risque de rupture aux répercussions imprévisibles sur la paix mondiale.

De par la proximité géographique et de par les liens particuliers qui existent entre la région du Maghreb et l'Europe, l'Algérie suit attentivement l'évolution du processus de sécurité et de coopération sur ce continent, et elle ne peut donc que se réjouir des importantes décisions prises au sein de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) destinées à renforcer les acquis de la paix en Europe. L'on ne peut toutefois s'empêcher de relever que, malgré la reconnaissance du lien étroit qui existe entre la paix et la sécurité en Europe et en Méditerranée, la dimension méditerranéenne du processus de la CSCE ne jouit pas encore de l'intérêt qu'elle mérite, en dépit des déclarations d'intention.

M. Kherbi (Algérie)

Nous espérons que des efforts supplémentaires seront déployés et que des mesures concrètes seront prises pour enfin donner corps aux propositions visant à concevoir pour la Méditerranée un processus similaire à celui mené en Europe, ce afin de garantir la paix et la sécurité dans l'espace méditerranéen.

En évoquant la situation en Méditerranée, ma délégation tient à souligner l'ensemble des facteurs qui demeurent un obstacle à la réunion des conditions nécessaires pour en faire une zone de paix, de stabilité et de coopération. Ces facteurs sont la persistance de la menace, la présence militaire - y compris nucléaire -, la perpétuation de l'occupation étrangère, l'existence de sources de tension, l'éclatement désormais régulier de crises graves, et les disparités économiques et sociales entre les pays riverains. Ce sont là autant de réalités qui pressent l'ensemble des pays méditerranéens à resserrer leurs liens et à renforcer leur coopération. Nous demeurons convaincus que le règlement politique des problèmes de la région est la base de la promotion d'un nouveau type de relations au bénéfice de l'ensemble des peuples méditerranéens.

C'est dans cet esprit que les pays de l'Union du Maghreb arabe ont entrepris, avec leurs partenaires européens du bassin occidental de la Méditerranée et Malte, une série de consultations et de concertations durant ces dernières années. Ce processus, appelé "cinq plus cinq", est destiné à jeter les bases d'une coopération et d'échanges multiformes entre ces pays afin de créer les conditions nécessaires au fonctionnement de la paix et de la sécurité dans la région. Tout en regrettant que ce processus soit actuellement contrarié par des événements intervenus dans la région et que les échéances fixées dans ce cadre n'aient pas pu être respectées, nous formons le voeu que ces difficultés conjoncturelles n'affecteront pas la grande cause que constitue l'entreprise méditerranéenne, à la réalisation de laquelle nous attachons la plus grande importance.

C'est sur cette note d'espoir que la délégation algérienne voudrait voir les travaux de cette commission contribuer à la concrétisation des idéaux de paix, de justice et de sécurité pour tous.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Hongrie qui, en sa qualité de président de la Commission du désarmement, va présenter le rapport de la Commission.

M. ERDÖS (Hongrie), Président de la Commission du désarmement (interprétation de l'arabe) : J'ai l'honneur, Monsieur le Président, de prendre la parole dans votre belle langue, l'arabe, pour vous adresser les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission et vous souhaiter tout le succès possible dans vos activités.

(L'orateur poursuit en anglais)

En ma qualité de Président en exercice de la Commission du désarmement des Nations Unies, j'ai l'honneur de présenter le rapport de la Commission sur sa session de 1992, publié sous la cote A/47/42.

Le rapport compte quatre chapitres et autant d'annexes et contient les conclusions des délibérations de la Commission sur différentes questions de désarmement inscrites à l'ordre du jour de la Commission pour la session de fond de 1992. Si les trois premiers chapitres sont relativement courts et de caractère descriptif, le chapitre IV expose de manière plus détaillée les conclusions et recommandations qui figurent dans les rapports des organes subsidiaires. Cette partie du document reflète fidèlement les délibérations qui se sont déroulées à la Commission cette année.

La Commission du désarmement a organisé sa session de 1992 conformément au mandat énoncé au paragraphe 118 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, compte tenu des directives du programme de réforme intitulé "Moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement" qu'elle avait adopté à l'unanimité en 1990.

Il convient de souligner que, conformément au programme de réforme, la Commission, au cours de sa session d'organisation qui s'est tenue en décembre 1991, a décidé d'inscrire les quatre questions suivantes à l'ordre du jour de sa session de fond de 1992 : "Informations objectives sur les questions militaires"; "Processus du désarmement nucléaire dans le cadre de la paix et de la sécurité internationales, ayant pour objectif l'élimination des armes nucléaires"; "Approche régionale du désarmement dans le contexte de

(M. Erdős)

la sécurité mondiale"; et "Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale, du désarmement et d'autres questions connexes". Je voudrais faire ressortir ici que la première question a déjà été débattue au cours des deux sessions précédentes et qu'ainsi la dernière étape de son examen a été atteinte, tandis que les trois questions suivantes n'ont été étudiées qu'au cours d'une seule session. S'inspirant du modèle établi l'année précédente, quatre groupes de travail ont été créés, dont chacun s'est vu confier l'un des points de l'ordre du jour.

Je voudrais rappeler ici que la Commission, au début de la session, a procédé à un échange de vues général sur tous les points de l'ordre du jour. Au cours du débat, 35 déclarations ont été faites par des pays individuellement, et deux déclarations ont été faites au nom de deux groupes de pays. Les délégations ont ainsi pu bénéficier des points de vue et suggestions de 50 pays au total. Le message le plus important qui s'est dégagé de ces déclarations a été la volonté partagée de réaliser des progrès dans notre tâche commune. Le rapport dont la Commission est maintenant saisie témoigne du succès significatif des efforts communs déployés par toutes les délégations.

En ce qui concerne le premier point de l'ordre du jour, je suis heureux de pouvoir déclarer ici qu'à la suite d'efforts acharnés et de délibérations et négociations soigneusement menées au Groupe de travail I, présidé par l'Ambassadeur Carl-Magnus Hyltenius, de la Suède, la Commission a pu mettre un point final à ses travaux après 17 séances et de nombreuses consultations officieuses et a adopté par consensus les "Directives et recommandations pour une information objective sur les questions militaires", reproduites dans l'annexe I de son rapport. Le succès de l'examen de la question a été salué par les délégations comme une réalisation exceptionnelle dans les travaux de la Commission et a été montré comme un bon exemple d'une application fidèle des dispositions du programme de réforme. En vue de l'adoption par consensus d'un texte sur la question, il est prévu qu'un projet de résolution soit soumis d'ici peu à l'Assemblée générale pour approbation.

La question ayant trait au désarmement nucléaire traitée par le Groupe de travail II a généralement été considérée comme étant la plus difficile, en

(M. Erdős)

raison de la nature même du sujet. L'ampleur de sa portée a gêné également les efforts faits pour s'entendre sur certains points précis qui ont fait l'objet de délibérations approfondies. Il n'est donc pas surprenant qu'à ce stade, la Commission n'ait pas été à même de réaliser des progrès importants en la matière. Encore que des progrès bilatéraux aient été réalisés dans ce domaine au niveau du Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (Traité START) conclu entre l'ancienne Union soviétique et les Etats-Unis et du récent accord de suivi, ainsi que d'autres mesures unilatérales de désarmement annoncées par ces pays, les rencontres au niveau multilatéral n'ont pas encore pu réaliser de progrès significatifs en matière de désarmement nucléaire. Cependant, un certain nombre de mesures prises récemment par certains Etats dotés d'armes nucléaires et d'autres Etats concernant le Traité de non-prolifération et les essais nucléaires pourraient, nous l'espérons, faire avancer les délibérations sur cette question l'année prochaine à la Commission du désarmement.

Après la fin de la guerre froide et en raison de l'amélioration dans les relations internationales sur le plan mondial, la question du désarmement régional a attiré l'attention des Etats Membres. Encore que l'examen de la question au Groupe de travail III n'ait pas encore abouti à des recommandations concluantes, les délibérations reflètent la préoccupation et le sentiment d'urgence ressentis par tous. Des listes d'éléments ayant trait au désarmement régional, établies à partir des délibérations de cette année, figurent dans les documents du Président, en annexe au rapport du Groupe de travail III. En dépit de la difficulté du sujet et des divergences de vues des différentes délégations, l'étude de cette question devrait être terminée l'année prochaine conformément au programme de réforme de la Commission.

(M. Erdős)

Le Groupe de travail IV a étudié en détail le rôle de la science et de la technologie par rapport à la sécurité internationale et au désarmement. Des progrès considérables ont été réalisés sur cette question et certaines conclusions d'ensemble ont été atteintes sur des sujets précis. On s'attend à ce que d'autres propositions et suggestions concrètes sur ce point soient avancées à la prochaine session de la Commission en vue d'arriver à des résultats concluants.

Pour faire un bilan rapide et général des travaux de la Commission du désarmement, je dirai que la session de 1992 a permis à la Commission de procéder avec succès à la mise en place du programme de réforme en menant à bien l'examen du premier point dans le délai prévu de trois ans. Cela prouve clairement que la Commission peut s'acquitter de son mandat dans la mesure où elle peut compter sur la bonne volonté et la coopération des Etats Membres et sur la souplesse et l'esprit de compromis de tous les participants.

En ce qui concerne l'organisation des travaux de la Commission en 1992, je suis heureux de déclarer que la mise en oeuvre intelligente du programme de réforme a permis à la Commission, grâce à la coopération active de toutes les délégations, de se libérer des entraves de procédure et d'organisation des années précédentes. Je songe en particulier à la répartition des postes dans les instances subsidiaires et à la durée de la session. A cet égard, j'estime que les consultations précédant la session se sont révélées utiles et ont grandement contribué au déroulement sans heurt et à l'efficacité des travaux de la Commission cette année.

La nouvelle disposition selon laquelle les séances sont programmées de façon logique en fonction des exigences pratiques ont permis de tirer tout le parti possible des services de conférence en 1992. Je suis convaincu que des consultations adéquates et prolongées entre les délégations, avec l'aide du Bureau des affaires de désarmement, faciliteront également les travaux de la Commission à l'avenir et amélioreront encore son fonctionnement.

A cet égard, une autre question d'organisation mérite notre attention. En prévision d'une conclusion favorable de l'examen de l'une des quatre questions de fond, cette année, deux questions ont été proposées pour examen à la prochaine session d'organisation de la Commission, en décembre; il s'agit de "Transferts internationaux d'armes", conformément au paragraphe 10 de la

(M. Erdös)

résolution 46/36 H de l'Assemblée générale, et "Directives générales pour la non-prolifération des armes de destruction massive en particulier", proposé par la Suède avec l'appui d'un grand nombre de délégations au cours de la session de fond de 1992. Il sera donc nécessaire de procéder à des consultations au cours de la présente session de l'Assemblée générale afin que la Commission puisse arriver à une décision satisfaisante à sa session d'organisation qui doit se tenir au début de décembre.

Avant de conclure mon intervention, j'aimerais aborder une autre question qui, bien que concernant l'organisation des travaux de la Commission, pourrait avoir des répercussions considérables sur le fond même de ces travaux. Au mois de mai, en ma qualité de président de la Commission et à la suite de consultations prolongées au cours de la session de fond de cette année, j'ai entamé des entretiens officieux, d'abord au sein du Bureau et ensuite au Comité plénier, portant sur la nécessité d'apporter certaines corrections aux méthodes de travail de la Commission.

Ces entretiens ont amené les délégations à estimer que la charge de travail considérable à laquelle elles devaient faire face chaque année était incompatible avec les délais très rigoureux imposés à la Commission. Il semble donc qu'il faille apporter de légères modifications à l'agencement des travaux et à la répartition des sujets d'une année sur l'autre et procéder à d'autres ajustements. Les corrections ou les modifications n'exigeraient aucun changement fondamental dans les méthodes adoptées à l'unanimité en 1990. Toutefois, choisies et appliquées comme il convient, elles pourraient permettre à la Commission de s'acquitter plus facilement de son mandat.

Je ne voudrais pas imposer à la Commission davantage de détails à ce sujet, mais je pense qu'il importe d'attirer l'attention des délégations sur la nécessité de poursuivre les consultations officieuses, consultations que je me propose, en tant que Président de la Commission et avec le soutien actif et la participation des délégations, de poursuivre au cours des semaines qui viennent. L'objectif est simple : dégager un consensus parmi toutes les délégations avant que la Commission ne tienne sa session d'organisation au début du mois de décembre. Ceci, je crois, est la clef du succès de notre session de fond de 1993.

(M. Erdös)

Enfin, je ne saurais manquer d'exprimer ma reconnaissance à toutes les délégations pour leur compréhension et leur coopération, pour la façon rationnelle dont elles ont participé aux travaux de la Commission cette année et, surtout, pour leur désir et leur volonté de parvenir à des compromis satisfaisant les uns et les autres. Je tiens à rendre hommage aux membres du Bureau élargi de la Commission, aux huit vice-présidents, au Rapporteur, M. Bob Hiensch, des Pays-Bas et, en particulier, aux Présidents des quatre Groupes de travail - l'Ambassadeur Carl-Magnus Hyltenius, de la Suède, l'Ambassadeur Prakash Shah, de l'Inde, l'Ambassadeur Ricardo Luna, du Pérou, et l'Ambassadeur Emeka Ayo Azikiwe, du Nigéria - pour la manière efficace et diligente dont ils se sont acquittés des tâches qui avaient été confiées à la Commission. Au nom de toutes les délégations et en mon nom personnel, je souhaite exprimer notre reconnaissance au personnel du Bureau des affaires de désarmement, sous la direction de M. Prvoslav Davinic, pour leur aide précieuse; nous remercions en particulier M. Lin Kuo-Chung, le fidèle Secrétaire de la Commission, ainsi que ses collègues qui ont servi de secrétaires aux groupes de travail.

Je présente maintenant à la Première Commission le rapport annuel de la Commission du désarmement des Nations Unies publié sous la cote A/47/42.

M. NEAGU (Roumanie) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord me joindre aux orateurs précédents et vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection très méritée à la présidence de la Première Commission. L'expérience de diplomate et les compétences que chacun vous connaît nous apportent la garantie que nos débats seront féconds et couronnés de succès. Par votre intermédiaire, Monsieur le Président, je voudrais également féliciter les autres membres du Bureau. Je tiens à exprimer notre reconnaissance à M. Robert Mroziewicz - devenu Secrétaire d'Etat adjoint au Ministère des affaires étrangères de Pologne - qui a dirigé nos travaux, l'année dernière, avec beaucoup de compétence et d'efficacité.

Après la fin de la guerre froide et les changements rapides et profonds survenus dans les relations internationales, le moment est venu d'agir pour faire de notre monde un lieu meilleur et plus sûr, pour établir un nouvel ordre international reposant sur le concept de la sécurité collective assurée en coopération.

M. Neagu (Roumanie)

La revitalisation des Nations Unies et leur rôle accru dans le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales jouissent, plus que jamais, du soutien général des Etats Membres. Le dialogue et la coopération constituent la meilleure réponse aux problèmes de sécurité, que ce soit au niveau mondial ou régional.

En Europe, la Charte de Paris, signée au plus haut niveau en novembre 1990, et les documents adoptés lors de la réunion au sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui s'est tenue à Helsinki en juillet de cette année, non seulement demandent que soient renforcées les normes de comportement, mais également fournissent des mécanismes propres à accroître la confiance et la sécurité, ainsi qu'à réaliser la maîtrise des armements, le désarmement et la gestion des crises. La manière dont la CSCE a traité la question de la sécurité montre qu'il s'agit d'un concept aux dimensions multiples et qui est loin d'être limité aux aspects militaires.

Comme d'autres jeunes démocraties d'Europe centrale, la Roumanie subit une épreuve historique sans précédent. Il s'agit en effet de créer, en même temps, de nouvelles structures politiques et de nouveaux mécanismes viables d'économie de marché. Tout récemment, des élections parlementaires et présidentielles - les premières depuis l'adoption de notre nouvelle Constitution démocratique - se sont déroulées dans mon pays. Nous y voyons de manière certaine un jalon dans nos efforts en vue d'un pluralisme politique, ainsi que de l'affirmation de la règle du droit et de la démocratie, et du raffermissement d'une économie de marché.

Les efforts destinés à rétablir et à renforcer la démocratie en Roumanie ne sont pas isolés de l'environnement international, mais, au contraire, y sont étroitement liés. La Roumanie s'efforce d'établir des relations normales de coopération avec tous les Etats, et surtout avec ses voisins. Notre politique étrangère poursuit l'implantation irréversible de la Roumanie dans l'espace Euro-Atlantique avec ses institutions viables, l'accroissement de l'apport de notre pays à la création des valeurs de la communauté Euro-Atlantique, et l'instauration d'un nouvel ordre de sécurité continentale. Nous sommes en train de négocier avec les Communautés européennes un accord d'association qui est sur le point d'aboutir, de même qu'un accord de coopération avec l'Association européenne de libre-échange.

M. Neagu (Roumanie)

En même temps, comme les autres pays d'Europe centrale, la Roumanie a contracté des rapports spéciaux avec le Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et attache une importance particulière à sa participation en tant que partenaire au Conseil de coopération de l'Atlantique Nord. Je voudrais souligner que l'OTAN a été la première organisation occidentale à avoir, dès le début, adopté une attitude très claire et non discriminatoire à l'égard des pays d'Europe centrale et orientale, créant ainsi une base solide pour la construction d'une Europe unie. L'ouverture de l'Union de l'Europe (UEO), avec laquelle mon pays a des rapports étroits, vers l'Europe centrale et orientale est également un autre fait positif important.

Le forum post-Helsinki II constitue une étape importante en garantissant, au niveau régional et en tant que partie d'une approche globale, une concentration déterminée sur les questions de sécurité. Des efforts seront donc faits dans des domaines tels que la maîtrise des armements et le désarmement, des mesures de confiance et de sécurité, l'application et la vérification des traités existants dans ce domaine, la conversion des complexes militaires, la création de formes souples de coopération avec d'autres structures européennes et Euro-Atlantique. Le forum de la CSCE pour la sécurité par la coopération doit rechercher des solutions équilibrées au bénéfice de la sécurité générale de l'Europe, de la sécurité de toutes les sous-régions de l'Europe et de la sécurité de tous les Etats participants.

Toutes ces mesures sont conçues comme faisant partie intégrante de la sécurité mondiale et des efforts que déploient les Nations Unies dans cette voie.

Aujourd'hui, la sécurité de tous les pays de cette région ne saurait être conçue autrement que comme résultant d'une interaction harmonieuse entre les Nations Unies, la CSCE, l'OTAN et l'UEO, et en association avec des efforts accrus au niveau sous-régional.

Le rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix" contient un ensemble d'idées inspiratrices et de propositions utiles qui, une fois examinées, élaborées, adoptées et mises à exécution, nous rapprocheraient de l'objectif que poursuivent les Nations Unies, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce qui compte surtout, ce sont les propositions qui visent le maintien et le rétablissement de la paix, y compris l'imposition de sanctions en vertu de l'Article 41 de la Charte.

M. Neagu (Roumanie)

L'application de ces propositions exige deux séries de mesures : il s'agit, d'une part, de garantir le financement des opérations en question, et, d'autre part, conformément à l'Article 50 de la Charte, d'alléger le fardeau des pays participants qui enregistrent des pertes importantes et connaissent de grandes difficultés économiques. Quant à ce dernier point, la solution pourrait être, comme la Roumanie l'avait proposé lors d'une séance plénière de l'Assemblée générale, de créer un fonds de compensation permanent. L'existence de ce fonds encouragerait les Etats à coopérer pleinement avec le Conseil de sécurité dans des situations exigeant la gestion de crises.

Ce qui compte avant tout en cette période troublée qui suit la chute du communisme et voit l'affirmation du droit des peuples à l'autodétermination est ce que le Secrétaire général des Nations Unies a appelé la "diplomatie préventive", qui inclut, entre autres, des mesures préventives propres à éviter les effusions de sang et les affrontements armés. L'une de ces mesures consiste dans le retrait immédiat de toutes les forces d'occupation étrangères qui sont encore postées sur le territoire des Etats nouvellement indépendants sans l'assentiment de ceux-ci. Les Nations Unies, et plus personnellement le Secrétaire général, peuvent jouer un rôle important et positif en aidant les négociations nécessaires à cette fin et en observant les retraits.

Le contexte international général offre de nouvelles chances d'ouverture, de dialogue et de progrès en matière de maîtrise des armements et de désarmement. Depuis que notre commission s'est réunie l'année dernière, un certain nombre d'événements importants se sont produits en ce qui concerne l'ordre du jour relatif à la maîtrise des armements.

En mai 1992, le Protocole de Lisbonne au Traité START a fait du Bélarus, du Kazakhstan, de la Russie et de l'Ukraine des partenaires du Traité START à côté des Etats-Unis. Nous attachons également beaucoup d'importance aux engagements pris par le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine de devenir parties au Traité de non-prolifération en tant qu'Etats non nucléaires dans les meilleurs délais. Nous nous félicitons de l'accord réalisé en juin dernier par les Etats-Unis et la Russie sur de nouvelles réductions des armes stratégiques, et nous formulons tous nos vœux de succès quant aux négociations en cours pour donner à cet accord une forme officielle de traité.*

* M. Suh (République de Corée), Vice-Président, assume la présidence.

M. Neagu (Roumanie)

Nous nous félicitons également de la réduction du nombre des essais nucléaires et espérons que le moratoire déclaré unilatéralement par la France, la Russie et les Etats-Unis sera prorogé au-delà de la date limite déclarée. Attachés comme nous le sommes à l'objectif de la cessation complète des essais nucléaires, nous sommes, pour des raisons pratiques évidentes, également partisans du principe de la réalisation graduelle de cet objectif. Nous appuyons le rétablissement, à la session de 1993 de la Conférence du désarmement du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, et comptons bien accroître notre contribution aux travaux de fond du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner les mesures de coopération internationales en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques.

On ne saurait trop souligner l'inquiétude grandissante que suscite le fait que, selon des estimations fiables, il y aurait maintenant plus de 20 pays qui détiennent ou mettent au point des armes nucléaires, chimiques ou biologiques, et leurs vecteurs. De toute évidence, il s'agit d'une question lourde de dangers, et nous sommes en faveur de l'idée de mettre la non-prolifération des armes de destruction massive en tête de l'ordre du jour de la limitation des armements et du désarmement.

La Roumanie est totalement attachée et participe activement aux efforts multilatéraux accrus déployés pour renforcer le régime mondial de non-prolifération. Conformément aux engagements qu'elle a pris en matière de non-prolifération, la Roumanie a arrêté une politique très ferme et adopté une réglementation spéciale sur le contrôle des exportations de tous les éléments entrant dans la production d'armes de destruction massive. L'an dernier, mon pays est devenu membre du Groupe des fournisseurs nucléaires. Dans le même esprit, la Roumanie a accepté les directives du Régime de surveillance des technologies balistiques (RSTB) et est devenue membre du Groupe. Nous entretenons des relations étroites avec les membres du Groupe australien, qui s'efforce d'accroître l'efficacité du contrôle des matériels chimiques et biologiques.

L'importance du Traité sur la non-prolifération (TNP) s'agissant d'endiguer la dissémination des armes nucléaires ne saurait être surestimée. Nous nous félicitons de l'adhésion récente de la France et de la Chine au TNP, qui fait que, désormais, tous les membres permanents du Conseil de sécurité

M. Neagu (Roumanie)

ont adhéré au Traité, qui est l'un des piliers d'un système international stable de paix et de sécurité. Dans ce contexte, nous avons noté avec un vif intérêt la proposition du Président des Etats-Unis tendant à ce que le Conseil de sécurité offre des garanties positives de sécurité aux Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au TNP.

Un régime efficace de non-prolifération exige l'adoption de mesures appropriées pour empêcher l'accès aux matériels, à l'équipement et à la technologie nucléaires à des fins autres que pacifiques. Mon pays demande instamment l'universalisation complète du TNP et du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ainsi que des autres accords internationalement reconnus dans le domaine des transferts nucléaires qui font partie intégrante du régime de non-prolifération.

En ce qui concerne la Conférence des parties chargée de l'examen du TNP qui doit avoir lieu en 1995, nous sommes prêts à appuyer la prorogation du Traité pour une période illimitée, et nous nous réjouissons à la perspective de prendre une part active aux préparatifs qui seront mis en train à la présente session de l'Assemblée générale.

Cette année, la Conférence du désarmement a franchi une étape historique avec la conclusion des négociations sur le projet de convention sur les armes chimiques. La Roumanie a pris part aux négociations menées à la Conférence du désarmement sur le projet de convention et, comme les autres pays, a pris un certain nombre de mesures constructives pour accroître la confiance et favoriser sa conclusion rapide. Attaché sans réserve à la réalisation d'une interdiction complète et globale des armes chimiques, mon pays a déclaré à maintes reprises au cours des deux dernières années qu'il ne possède aucune arme chimique et qu'il n'a nullement l'intention, ni d'en fabriquer, ni d'en acquérir à l'avenir.

La convention constitue le premier accord multilatéral de désarmement assorti de mesures de vérification efficaces qui interdit toute une catégorie d'armes de destruction massive. A l'instar d'autres Etats, la Roumanie se propose de signer la Convention en janvier 1993 à Paris. Notre délégation fait partie des 130 pays et plus qui ont parrainé le projet de résolution A/C.1/47/L.1. Ce très grand nombre de coauteurs nous semble constituer un premier pas et un signe encourageant quant aux perspectives d'adhésion et d'entrée en vigueur de la Convention.

M. Neagu (Roumanie)

L'approche régionale de la limitation des armements et du désarmement continue de gagner du terrain, au niveau tant pratique que conceptuel. La sécurité des Etats individuels et la stabilité au niveau régional ou sous-régional pourraient être considérablement améliorées si l'on tenait dûment compte des caractéristiques et des exigences propres à chaque région, et des intérêts de toutes les parties concernées. En fait, il n'a jamais été autant question qu'à la présente session de limitation des armements et des mesures de désarmement prises dans différentes parties du monde. Le débat sur ces questions devient plus spécifique, et il est évident qu'on s'efforce de faire des contextes régionaux et même sous-régionaux des points de référence essentiels, en interaction directe avec les situations concrètes en matière de stabilité et de sécurité.

En ce qui concerne l'Europe, nous tenons tout d'abord à mentionner l'accord sur l'application provisoire du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE) et l'Acte de clôture de la Négociation sur les effectifs des forces armées conventionnelles en Europe signé lors du Sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) qui s'est tenu à Helsinki le 10 juillet 1992. Ils fournissent la base de futurs efforts de limitation des armements et de désarmement sur le continent européen. Le Traité sur le régime "Ciel ouvert", négocié par les membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et les participants de l'ancien Traité de Varsovie et signé cette année, crée le régime d'ouverture et de transparence le plus vaste jamais négocié multilatéralement. Le Traité prévoit l'adhésion éventuelle de tous les Etats de la CSCE, y compris les Etats indépendants de l'ex-URSS. Il prévoit également que des Etats non européens pourront y accéder.

Une autre mesure importante prise dans le contexte européen a été l'adoption du Document de Vienne 1992 sur les mesures de confiance et de sécurité.

Avec la conclusion de ces accords c'est tout un chapitre de l'histoire européenne de la limitation des armements et des mesures de confiance et de sécurité que nous clôturons. Nous espérons maintenant la tenue de nouvelles négociations et l'adoption de mesures qui tiennent compte des changements radicaux survenus dans le paysage politique aux niveaux régional et sous-régional.

M. Neagu (Roumanie)

Des progrès importants ont également été réalisés cette année pour faire de la transparence en tant que mesure efficace de confiance. L'établissement par l'ONU du Registre des armes classiques et l'aboutissement des négociations de la Commission du désarmement relatives aux directives et aux recommandations pour une information objective sur les questions militaires ne sont que deux exemples pertinents. En tant qu'un des auteurs de la résolution 46/36 L et en tant que Vice-Président pour cette année de la Commission du désarmement, la Roumanie a pris une part très active à ces importantes réalisations.

Cela m'amène à certaines considérations générales concernant l'ordre du jour, le travail et les efforts en vue d'une amélioration accrue des activités des organes multilatéraux de délibération et de négociation dans les domaines de la maîtrise des armements et du désarmement.

Qu'il me soit permis de commencer par la Conférence du désarmement, seul organe qui puisse négocier des accords sur la maîtrise des armements et le désarmement. Nous partageons l'opinion selon laquelle, à la Conférence, il nous faut concentrer nos efforts sur des sujets susceptibles de favoriser des solutions concrètes et généralement acceptées et revoir en conséquence notre ordre du jour et l'organisation de nos travaux. Nous appuyons également l'idée d'élargir la composition de la Conférence, ce qui permettrait à tous ceux qui souhaitent apporter une contribution réelle à ces efforts de participer directement aux négociations et à la prise de décisions.

En ce qui concerne la Commission du désarmement, nous estimons qu'elle dispose d'un ordre du jour satisfaisant et que la méthode de travail qu'elle est en train de mettre au point est la bonne. La preuve en est qu'elle a achevé l'examen du premier point de fond de l'ordre du jour, concernant l'information objective sur les questions militaires et que l'examen du deuxième point de l'ordre du jour relatif à une approche régionale du désarmement a de bonnes chances d'aboutir à l'adoption d'un document de fond. Nous pensons comme d'autres délégations qu'en raison des contraintes de temps et de ressources, la Commission devrait maintenir à son ordre du jour trois points, dont chacun devrait être examiné et achevé en trois ans.

M. Neagu (Roumanie)

A la dernière session de l'Assemblée générale, la Première Commission a pris des mesures importantes pour rationaliser et simplifier son travail. Elle a de plus en plus opté pour une orientation pratique et le nombre de projets de résolution a diminué.

Notre délégation se félicite de la décision de la Commission de tenir un débat général unique et d'examiner ensemble les projets de résolution sur les points de l'ordre du jour relatifs à la maîtrise des armements et aux questions connexes de sécurité. Cela augmentera l'efficacité de nos travaux et, en même temps, souligne l'importance des mesures de désarmement dans la promotion de la sécurité. A notre avis, il convient d'accorder une attention accrue aux questions régionales en combinant et en regroupant les aspects de la maîtrise des armements et des questions connexes de sécurité. En ce qui concerne les projets de résolution, nous espérons qu'il sera possible d'éviter les approches extrêmement controversées et les formules partiales.

Pour terminer, je tiens à assurer le Président et tous les autres membres de la Commission qu'ils pourront compter sur la coopération entière et constructive de la délégation roumaine pour que nos discussions soient menées à bien et de façon efficace.

M. PONCE (Equateur) (interprétation de l'espagnol) : Je tiens d'abord à féliciter le Président de son élection. Je suis certain que son expérience et sa connaissance des questions dont la Commission est saisie contribueront au succès de nos travaux. Je félicite également les représentants de la Finlande, de la République de Corée et de la Pologne qui, en tant que vice-présidents et Rapporteur de la Commission, nous aideront à réaliser nos objectifs.

Le Sommet du Conseil de sécurité, tenu en janvier de cette année, a mis en relief les nombreux facteurs qui ont des incidences sur la sécurité internationale. Les documents qui ont paru et les discussions qui ont eu lieu depuis lors ont confirmé l'importance croissante que revêtent les aspects non militaires de la sécurité mondiale. Nous avons constaté avec satisfaction la fin de l'ère de l'équilibre de la terreur, mais nous sommes préoccupés par les situations et les politiques qui nuisent à la stabilité de la communauté internationale et mettent en péril la paix dans nos pays ainsi que les relations entre les pays.

M. Ponce (Equateur)

Dans le domaine économique, les facteurs décisifs qui ont entraîné la détérioration des conditions de vie de la vaste majorité de la population dans les pays en développement comprennent notamment : les flux financiers négatifs continus vers les pays en développement en raison de l'absence d'une solution définitive au problème de la dette extérieure, la poursuite du protectionnisme dans les pays développés, l'absence de transfert de technologies vers les pays du Sud et les conditions imposées à la coopération internationale et sa diminution. Cette grave crise économique et sociale, exacerbée par les mesures de redressement économique adoptées par la majorité des pays en développement, a suscité des bouleversements politiques qui compromettent le renforcement de la stabilité des institutions, de la démocratie et du respect des droits de l'homme, autant de conquêtes auxquelles nos peuples sont parvenus au prix de grands sacrifices.

Dans le domaine politique, nous sommes préoccupés par une recrudescence du nationalisme et l'intolérance religieuse, un racisme et une xénophobie accrus face aux migrations massives auxquelles se voient contraints les peuples des pays en développement; nous préoccupe également la tendance de certaines puissances à substituer au droit international une extension de leur juridiction au-delà de leur frontières, autant de faits qui nuisent au renforcement de la coopération internationale auquel nous aspirons tous depuis la fin de l'affrontement Est-Ouest.

Compte tenu de cette nouvelle situation internationale, le système des Nations Unies doit assumer pleinement les responsabilités qui lui incombent pour relever ces défis. Le rapport du Secrétaire général "Agenda pour la paix" contient des idées qui méritent une analyse rigoureuse en vue d'atteindre un équilibre entre la défense des valeurs universelles consacrées dans la Charte et le respect du principe d'égalité souveraine des Etats, pierre angulaire de l'Organisation.

L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité jouent un rôle fondamental dans l'instauration de la paix et de la sécurité internationales. Ces deux organes doivent être rénovés, comme cela ressort clairement des déclarations faites par les chefs d'Etat au cours du débat général à l'Assemblée générale. L'Assemblée doit travailler plus efficacement tandis que le Conseil de sécurité doit être restructuré pour éliminer l'anachronique droit de veto et

M. Ponce (Equateur)

refléter mieux, par sa composition, la réalité internationale actuelle. Il doit agir avec la transparence exigée par les Etats Membres de l'Organisation.

La primauté du droit international et des règles du jeu claires et non discriminatoires doivent être à la base de notre action si nous voulons réellement surmonter les problèmes communs auxquels nous devons faire face.

M. Ponce (Equateur)

L'importance grandissante des éléments non militaires dans le maintien de la sécurité internationale ne signifie nullement que la limitation des armements et le désarmement ne constituent plus une priorité pour la communauté internationale. Bien au contraire, la relation qui existe entre le désarmement et le développement apparaît de plus en plus clairement à la plupart de nos Etats. Tant qu'il y aura des armes de destruction massive, une menace pèsera sur l'humanité, et cette commission ne pourra pas relâcher ses efforts pour éliminer l'épée de Damoclès qui plane au-dessus de nos têtes. L'Equateur est opposé à toute tentative de réduire ou de minimiser l'importance de cette question, et il estime que le remplacement récent du Département des affaires de désarmement par le Bureau des affaires de désarmement est simplement une décision que le Secrétaire général a prise pour s'acquitter du mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale et qui consiste à rationaliser sa structure administrative.

Comme d'autres délégations l'on souligné, des réalisations importantes ont eu lieu l'année dernière en matière de limitation des armements. L'approbation imminente d'une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes chimiques, et sur leur destruction, qui a été négociée dans le cadre de la Conférence du désarmement, est un progrès historique pour ce qui est de la clarté de son libellé, les systèmes de vérification qu'il établit et l'équilibre entre les différentes questions dont il traite. Toutefois, nous regrettons que certaines aspirations justifiées, comme celles relatives à l'inclusion des herbicides, à la composition équitable du conseil exécutif et au raccourcissement des délais prévus pour l'élimination de ce type d'armes, n'aient pas été retenues.

Nous nous félicitons des accords de limitation des armements conclus entre la Russie et les Etats-Unis. Nous voulons croire que ces efforts bilatéraux seront poursuivis, car les arsenaux nucléaires restent inquiétants. La délégation de l'Equateur partage le point de vue exprimé, au début de notre débat, par le Président de la Commission, selon lequel le moment semble être venu pour l'Organisation des Nations Unies de jouer un rôle plus actif dans ce type de négociation, reflétant ainsi les changements de la réalité internationale.

M. Ponce (Equateur)

L'Equateur se félicite des moratoires sur les essais nucléaires de la Russie, des Etats-Unis et de la France, qui répondent aux appels répétés de la communauté internationale. La Commission permanente du Pacifique Sud, dont l'Equateur est membre, s'oppose vigoureusement depuis des années à ces essais dans la région. Le moratoire provisoire décrété par la France nous encourage à poursuivre nos efforts, et nous sommes confiants que les puissances nucléaires, sensibles à ce qui a été dit par la majorité des Etats ici même et dans d'autres instances, prorogeront la durée de ces moratoires jusqu'à ce que nous parvenions enfin à une interdiction définitive et complète de ces essais. A cette fin, nous demandons instamment que l'on entame des négociations sur un traité à la prochaine session de la Conférence du désarmement.

Il y a quelques jours, le représentant du Chili déclarait, à propos des armes nucléaires, ce qui suit :

"Loin d'être un élément de sécurité collective, les armes nucléaires constituent un crime en puissance contre l'humanité."

(A/C.1/47/PV.4, p. 9/10)

La faiblesse de la doctrine de la dissuasion nucléaire et les dangers réels d'une perte de contrôle des arsenaux nucléaires existants amènent ma délégation à s'associer à un important groupe de délégations qui, à la Conférence du désarmement, ont demandé la création d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire, conformément aux dispositions de la Déclaration finale de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous partageons l'espoir du représentant du Mexique que la Conférence sera en mesure d'aboutir à un traité sur les armes nucléaires semblable à celui relatif aux armes chimiques dont nous sommes saisis, et que la même volonté politique qui a prévalu dans les négociations sur la Convention caractérisera celles qui porteront sur les armes nucléaires.

L'Equateur appuie toutes les mesures visant à éviter la prolifération nucléaire, y compris la prorogation du Traité sur la non-prolifération (TNP). Mais nous comprenons que la seule façon d'éliminer définitivement la menace d'une catastrophe nucléaire est l'élimination totale de ce type d'armes. Depuis des décennies cette tâche a été confiée à la Conférence du désarmement, mais peu de résultats ont été jusqu'ici enregistrés. La composition de

M. Ponce (Equateur)

cette instance doit être élargie de façon que tous les Etats souhaitant participer à la prise de décisions qui les concernent directement puissent y être représentés. Elle doit répondre avec une vigueur renouvelée, profitant de la conjoncture historique exceptionnelle que nous connaissons, à l'opinion publique mondiale qui réclame avec insistance la destruction de ce type d'armes.

L'Amérique latine et les Caraïbes ont beaucoup fait ces derniers mois pour renforcer la sécurité internationale et le désarmement régional. L'instauration de la paix en Amérique centrale et la consolidation des modèles d'intégration, le règlement du différend frontalier entre le Honduras et El Salvador, le dialogue constructif entre l'Equateur et le Pérou pour traiter de leurs problèmes historiques et la Déclaration de Carthagène, dans laquelle les Présidents des pays andins se sont engagés, entre autres, à renoncer à la possession, à la fabrication, à la mise au point, à l'emploi, aux essais, au transfert de toutes les armes de destruction massive sont la preuve évidente du climat de compréhension et de coopération qui règne actuellement en Amérique latine et dans les Caraïbes et que les pays de la région veulent préserver.

Par ailleurs, l'adhésion imminente de l'Argentine, du Brésil, de Cuba et du Chili au Traité de Tlatelolco, et de la France au Protocole additionnel I de ce traité, sont des décisions dont l'Equateur se félicite, car elles permettront la réalisation prochaine de l'objectif consistant à faire de la région où nous vivons la première zone dénucléarisée de la planète.

La séance est levée à 12 h 35.